

te aux jouets aumontel

**Réservée aux enfants accompagnés
obligatoirement d'un adulte**

Dimanche 6 novembre 2016

**Déposez votre inscription en mairie jusqu'au
Vendredi 28 Octobre 17h00**

NOM & PRENOM de l'adulte :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel :

Email :@.....

7€ la table avec 2 chaises

Nombre de tables X 7€ =€

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de : CHAUMONTEL en FETE
Les réservations non accompagnées de règlement ne seront pas prises en compte

Accueil des exposants à partir de 8h30

Vous êtes un particulier :

- Joindre la photocopie de la **carte d'identité du représentant légal**
- Fournir la liste détaillée des objets à vendre (le mot « divers » n'est pas réglementaire)

Le représentant légal de l'enfant déclare avoir pris connaissance :

De la réglementation : « Les particuliers non inscrits au registre du commerce sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus ».

De l'arrêté municipal et du règlement de la brocante déchargeant par la même les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles et administratives quand à leur participation.

Le représentant légal s'engage à ne pas enfreindre les interdictions et ne pas céder cette autorisation consentie à titre personnel et individuel.

te aux jouets aumontel

**Réservée aux enfants accompagnés
obligatoirement d'un adulte**

REGLEMENT DE LA BROCANTE

- Remplir le bulletin d'inscription auprès des organisateurs :
Chaumontel en Fête
Mairie de Chaumontel
20 Rue André Vassord
95270 Chaumontel
Tel : 07 83 73 72 14
- Ne vendre que des jouets et jeux usagés vous appartenant
- Ne pas avoir acheté les objets pour la revente, ce serait faire un acte de commerce
- Indiquer le prix sur chaque objet à vendre
- Pour votre sécurité, se soumettre aux contrôles

Le non respect du règlement peut entraîner l'expulsion de l'exposant

Accueil et accès à la salle Eugène Coudre de 8h30 à 18H00

L'association « Chaumontel en Fête » vous souhaite une bonne brocante

Signature obligatoire précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Le représentant légal

L'enfant

L'inscription non signée par le représentant légal ne sera pas enregistrée